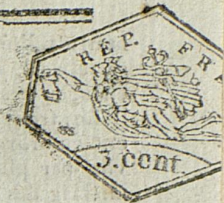


LE PUBLICISTE.

Tridi 13 Pluviôse, an VI.

(Jeudi 1^{er} Février 1798).



Entrée des Autrichiens dans différentes villes de la Terre-Ferme de Venise. — Réponse de la cour de Naples à la médiation demandée par le pape. — Séances du corps législatif cisalpin. — Détails des séances du congrès de Rastadt. — Tentative des patriotes du pays de Vaud pour s'emparer du château de Lausanne. — Formation d'un corps considérable d'armée entre Greveld et la Gueldre hollandaise.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moines, n^o. 423, butte des Moulins.

Les souscripteurs sont priés de se conformer très-exactement à l'adresse ci-dessus.

I T A L I E.

De Rome, le 6 janvier.

Tout paroît ici tranquille, quoique les inquiétudes y soient fort vives, parce qu'on sent combien on a appelé & mérité de vengeances.

La cour de Naples a fait la réponse suivante au cardinal Braschi, qui étoit allé inviter les troupes napolitaines à prendre, au nom de l'empereur, possession de Rome :

« La cour emploiera ses bons offices auprès du général Dombrowski, & enverra, à cet effet, un courrier à Paris ». Caprara & le marquis Gnudi sont allés en Toscane solliciter la protection ducale.

Les cardinaux Carandini, Busca, Albani, Altieri, n'en ont pas moins fait leurs paquets pour partir, en cas d'alerte.

La monnoie ne frappe plus qu'or & argent pour le pape & son neveu.

Les cédules ont retombé plus bas que jamais.

Il y a en à Civita-Castellana, à quelques lieues de Rome, une insurrection : 200 hommes sont partis pour y établir l'ordre.

De Bologne, le 12 janvier.

Nous venons de recevoir la nouvelle que les Français s'avancent sur Rome en deux colonnes ; un de leurs corps est déjà arrivé à Tolentino & l'autre à Perugia. L'arbre de la liberté a été planté dans cette dernière ville aussitôt après leur entrée.

Nous avons la certitude que tout le duché d'Urbin est révolutionné ; les troupes cisalpines sont déjà à Cagli & à Gubbio, les deux dernières villes du duché. La Marche & l'Ombrie suivent le même exemple.

De Venise, le 13 janvier.

La 12^e. demi-brigade française est partie d'ici pour la Romagne. Les équipages des troupes qui sont encore ici, sont emballés, & doivent partir après-demain. Les français n'ayant pu transporter le Bucentaure, l'ont mis en

pieces. Ils en ont brûlé les restes aujourd'hui sur le canal devant la place Saint-Marc.

Les autrichiens sont entrés le 9 à Udine, à Cividale, à Monfalcone ; le 10 à Palma, Codroipo & Rejinto ; le 11 à Latisana & Osopo ; le 12 à Bassano, Feltre & Spilimberg. Les habitans de Bassano leur ont présenté un superbe drapeau, & fourni du pain, du vin, de la viande & autres comestibles. Aujourd'hui ils doivent entrer à Pordenone & Belluno ; le 15 à Conegliona ; le 16 à Treviso ; le 17 à Mestre ; le 18 à Venise ; le 19 à Vicence ; le 20 à Padoue ; le 21 à Vérone ; le 22 à Legnago ; le 23 à Rovigo.

On assure que le corps de troupes qui doit occuper Venise est déjà embarqué à Trieste, & que les transports auroient déjà mis à la voile, si le vent n'eût été contraire.

Le général Mack est de retour depuis avant-hier. On croit qu'il aura le commandement de la Terre-Ferme impériale. Il a loué un logement à Venise pour plusieurs mois.

Si les Autrichiens ne prennent de fortes mesures pour protéger la sûreté des personnes & des propriétés, il y aura ici beaucoup de victimes. Les partisans de l'ancienne oligarchie & des Autrichiens soulèvent le peuple contre tous ceux qui ont pris part à la dernière révolution. Les Français même & les Cisalpins sont exposés à être insultés. On avoit répandu ces jours derniers le bruit perfide que les Français, après avoir enlevé tout ce qu'il y avoit dans l'arsenal, se disposoient à y mettre le feu. Le général Serrurier fut obligé de faire une proclamation pour démentir cette atroce calomnie.

De Milan, le 14 janvier.

Aussi-tôt la nouvelle de l'assassinat du brave général Duphot & des quarante Romains, les patriotes de Bologne, de Reggio & de Modene, ont écrit au directoire cisalpin qu'ils étoient prêts à se lever en masse contre les *prêtres assassins*. Pesaro, Fano, Rimini, Sinigaglia, Urbino, Caglia, Gabbio, &c., ont envoyé leurs députés pour le même objet. On ignore encore la réponse que leur a faite le directoire, tant on met de secret dans nos opérations diplomatiques.

Les troupes françaises, qui étoient en marche pour retourner dans leur patrie, ont eu ordre de s'arrêter, depuis la nouvelle des événemens de Rome. Plusieurs corps défilent vers la Romagne, pour soutenir les Cisalpins.

Après la révolution de Pesaro, Fano, Sinigaglia & Urbin, le directoire, jaloux d'observer scrupuleusement

la neutralité, avoit donné ordre aux troupes cisalpinnes de se retirer; mais les derniers événemens de Rome ont fait changer ces dispositions.

Les troupes cisalpinnes qui sont sur le territoire du pape; ont eu ordre de continuer leur marche: elles seront suivies par plusieurs autres corps cisalpins & par deux demi-brigades françaises.

Les députés de Lucques sont venus pour traiter, non avec le directoire cisalpin, mais avec Berthier, général en chef de l'armée d'Italie. Vendredi ils eurent une longue conférence avec lui; on en ignore le résultat. On sait que les ambassadeurs desireroient vivement que l'indépendance de leur ville soit consacrée.

Séances du grand-conseil cisalpin.

Du 9 janvier. — Le directoire fait part au conseil de ses démarches auprès du général en chef de l'armée d'Italie, relativement à l'affaire de Rome, & rappelle au grand conseil que le gouvernement seul a le droit de s'occuper des affaires diplomatiques.

Francini, à la suite d'un long discours sur l'état où le gouvernement antérieur & la guerre ont réduit le trésor public, demande le rapport de la loi qui nationalise les dettes communales. Cette proposition excite une longue discussion; elle est combattue par Codé, Savonarola, Lahoz & Latuada. Persequiti veut faire quelques distinctions; il est refuté par Dandolo & Salembeni, qui rappellent les exemples de l'Amérique, de la France & de la Hollande. Zani reproduit des distinctions nouvelles. Latuada termine les débats en demandant un nouveau renvoi à la commission. L'affaire est encore une fois ajournée.

Du 11. — Savonarola a la parole au nom de la commission des finances: il fait monter à 63 millions à peu près la masse de la dette nationale.

Si la commission ne peut donner des renseignemens plus précis, poursuit Savonarola, la faute en est au directoire, ou plutôt à cette nuée d'agens employés au ministère des finances, qui s'occupent beaucoup plus des leurs, que de celles de la république. Savonarola cite des noms & des faits à l'appui de ce qu'il avance, & se plaint de l'énormité des salaires de ces sang-sues publiques. Il propose d'arrêter que des salaires & des indemnités ne pourront être accordés que dans les cas prévus par la loi.

Brigaldi annonce qu'il existe dans la république des individus attachés à des cours étrangères, qui, n'étant pas citoyens, qui, occupant des fonctions étrangères à la constitution, reçoivent du gouvernement des indemnités plus considérables même que celles d'aucun de ses membres. Plongés dans le luxe & l'indolence, ils vivent respectés & craints du peuple, dont ils dévorent la subsistance & abusent la crédulité. Correspondant avec une puissance étrangère, ennemie naturelle de la république, ils font, au nom de cette puissance, des proclamations souvent séditieuses, toujours inconstitutionnelles; ils doivent plier sous la constitution, ou la constitution périr sous leurs atteintes.

Il propose, en conséquence, de déclarer:

- 1°. Que la république ne reconnoît point de cardinaux;
- 2°. Que les signes extérieurs de cette corporation sont abolis;
- 3°. Que les membres de cette corporation, qui possèdent dans la république des prébendes & autres cardinalesques, soient tenus d'y renoncer sous les vingt-quatre heures,

après avoir préalablement prêté leur serment entre les mains des commissaires du pouvoir exécutif;

4°. Les contrevenans seront expulsés du territoire de la république au bout de trois jours;

5°. Les administrations centrales, d'accord avec les commissaires du pouvoir exécutif, saisiront, sur leur responsabilité, les biens des contrevenans.

L'ex-commissaire de l'Emilie, Oliva, raconte qu'ayant invité le cardinal Chiaramonti, évêque d'Ignola, à ordonner à ses curés qu'ils expliquassent au peuple la constitution, il ent l'insolence de lui répondre que ses curés craindroient d'attirer sur eux la vengeance céleste, s'ils méloient des instructions mondaines aux préceptes religieux dans la chaire de vérité.

Lahoz réclame une punition exemplaire contre ce cardinal, & que sa lettre même est consignée dans les registres du directoire.

Dandolo prend la défense des cardinaux. Bragaldi, qui réclame l'urgence sur la motion de Lahoz, est fortement appuyé par Cavedoni, Compagnoni, Oliva, & la proposition est décrétée.

Codé ramène la discussion sur les biens nationaux, & propose de nouveau, au nom de la commission, de déclarer propriétés nationales tous les biens communaux. Après une discussion, où presque tous les orateurs paroissent décidés contre cette proposition, l'affaire est ajournée.

De Gènes, le 15 janvier.

Le citoyen J. C. Serra, un des génois qui ont le plus contribué à la liberté de leur patrie, par les suites assez ordinaires des révolutions, étoit devenu l'objet de la haine d'un parti qui l'a accusé d'être complice de la contre-révolution du 4 au 5 septembre. La commission spéciale, chargée de le juger, a reconnu son innocence; & le gouvernement provisoire, dont il étoit membre, l'a rappelé dans son sein.

On applaudit, assez généralement, au choix des députés qui vont former notre corps législatif. Ses séances s'ouvriront le 17. Il procédera de suite à la nomination du directoire.

AUTRICHE.

De Vienne, le 16 janvier.

Le bruit que le conseil aulique va être supprimé s'accrédite dans cette ville, & tous ceux qui tiennent à ce tribunal suprême de l'Empire sont dans la plus grande consternation. Leur nombre est de 400 individus, en y comprenant les agens les procureurs.

La princesse de Saxe, qui doit épouser l'archiduc Charles, aura une dot de 20 millions de florins. C'est l'archiduchesse Christine, dit-on, qui a préparé cet arrangement pendant son dernier séjour à Dresde.

ALLEMAGNE.

De Rastadt, le 21 janvier.

Les ministres français ont fait demander, par un secrétaire de légation, au comte de Metternich, s'il voudroit bien passer chez eux le lendemain pour conférer sur un objet important. Le ministre impérial fit répondre qu'il se rendroit volontiers à l'invitation, pourvu qu'en pareil cas il pût compter sur la même déférence de la part des plénipotentiaires de la république française. Ces derniers ayant consenti à cet arrangement, la conférence a eu lieu le 18 au matin.

De Lausanne, le 25 janvier.

Dans une conférence qui a eu lieu aujourd'hui, les plénipotentiaires français ont fait cette proposition, que toute la rive gauche du Rhin soit cédée à la France; ils ont en même tems déclaré que l'intention de la république est de faire accorder des dédommagemens sur la rive droite du Rhin à ceux des princes & états de l'Empire, auxquels la cession de la rive gauche à la France occasionneroit des pertes. Ils ont annoncé cette demande comme un des objets particuliers sur lesquels ils insisteroient.

On dit aussi que le ministre impérial, en réponse à la demande de la députation de l'Empire, tendant à obtenir communication des articles secrets conclus entre la France & l'Autriche, a observé que l'empereur n'avoit pas demandé connoissance des articles particuliers conclus entre la France & divers états de l'Empire.

Cette déclaration des ministres français, relativement à la base de la paix à conclure, a fait ici une sensation très-forte. L'on ne sait pas encore le parti que prendra la députation de l'Empire. Certaines personnes veulent accréditer le bruit, qu'elle implorera la médiation de la Prusse & de la Russie. Mais ce seroit probablement sans succès.

Notre margrave a eu l'attention délicate de faire établir un hospice de santé pour les personnes attachées au service de MM. les délégués respectifs au congrès. Par l'ordre qui regne dans cet établissement, par les soins qu'on y donne aux malades, & l'extrême propreté qu'on s'attache sur-tout à y établir, cet hospice pourroit servir de modèle à ceux des plus grandes villes.

S U I S S E.

De Zurich, le 19 janvier.

Les députés du gouvernement de Berne envoyés dans le pays de Vaud pour y exiger le serment, ont terminé leur mission. Dans les campagnes, sur-tout dans celles de la partie allemande, ce serment a été prêté par un assez grand nombre d'individus; mais il a été refusé dans beaucoup de villes & de bourgs, & principalement dans les lieux voisins de la frontière. On poursuit les mesures militaires. Un corps de troupes se rassemble sur les confins du pays de Vaud. Le 16, quatorze individus ont eu la tête tranchée à Berne.

Bâle s'est formellement refusé au renouvellement de la confédération helvétique. La révolution y sera sans aucune suite complète, sous peu de tems.

De Soleure, le 20 janvier.

Le capitaine Teltner, avec quarante autres bourgeois de cette ville, ont présenté au magistrat une pétition par laquelle ils demandent que la constitution de l'état soit changée, & que la plus parfaite égalité des droits pour tous les citoyens serve de base au nouveau gouvernement qui sera établi.

Ce capitaine est le même qui, pour avoir salué le général Buonaparte sur son passage par une décharge de l'artillerie du château, a été incarcéré, & dont le gouvernement français a réclamé l'élargissement.

L'évêque & le chapitre de Bâle réduits, pour toute propriété, au petit bailliage de Schliengen en Brisgaw, font, dit-on, des démarches pour obtenir la juridiction épiscopale sur Fribourg, & tout l'arrondissement dont cette ville est le chef-lieu.

Le souverain n'a point encore répondu aux pétitions qui lui ont été adressées par la presque totalité des villes du pays de Vaud. Il ne paroît pas disposé à accorder la représentation nationale demandée, mais comme il veut avoir l'apparence de redresser nos griefs, il vient de nommer une commission à Berne, à laquelle nous pourrions adresser isolément nos doléances. Cependant les députés des villes réclamantes se sont déjà assemblés ici & forment un comité dit *central*, qui avisera aux démarches ultérieures à prendre.

Le 17 du courant, nous fûmes sur le point de voir s'allumer la guerre civile. Le baillif, faussement informé qu'on vouloit s'emparer du château, se mit en état de défense. Deux pièces de canon, chargées à mitraille, étoient dans l'intérieur du donjon braquées contre les portes, cinquante mercénaires s'appretoient à recevoir l'assaillant. Cependant personne n'avoit encore songé à l'attaque; mais ces dispositions militaires, en répandant l'alarme, en firent naître l'idée; les réclamans, les croyant dirigées contre eux, & voulant les prévenir, se disposaient réellement à l'assaut. Heureusement que quelques amis de l'ordre interposèrent leur médiation, & firent comprendre à l'un & à l'autre parti, qu'il y avoit du mal-entendu.

M. de Weiss, en qualité de général des troupes du pays de Vaud, tailla vertement les réclamans. Ceux-ci répondirent à leur général en termes peu respectueux. Il est, dit-on, si choqué de l'indocilité de ses soldats, qu'il est allé à Berne rendre ses pleins-pouvoirs.

On parle beaucoup de l'envoi de troupes de la Suisse allemande dans ce pays-ci; mais on n'est pas disposé à les recevoir aussi amicalement qu'en 1792. Le comité militaire s'occupe en ce moment de l'organisation d'une force armée.

On vient d'envoyer à Berne une commission pour représenter au souverain l'inconvénient d'une pareille démarche, & les malheurs inévitables qui en résulteroient.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

De Bruxelles, le 12 pluviôse.

On rassemble un corps considérable de troupes sur le Bas-Rhin; il sera placé entre Creveld & la Gueldre hollandaise. La division du général d'Haupt, ainsi que quelques autres corps de cavalerie & d'infanterie, sont arrivés dans le duché de Cleves, où on attend de nouvelles forces. La destination de ce corps d'armée est inconnue. On prétend que quand les préparatifs nécessaires pour l'expédition d'Angleterre seront achevés, il ira s'embarquer au Texel.

De Paris, le 12 pluviôse.

Nous n'avons pas jugé à propos d'imprimer, il y a environ quinze jours, un prétendu projet de traité avec l'Empire, parce qu'il nous avoit paru sans authenticité comme sans vraisemblance. Ce partage de l'Europe est aujourd'hui dénoncé comme une absurdité & une fable imaginée en Angleterre.

— On annonce à présent que Buonaparte ne retournera à Rastadt que lorsque les préliminaires de la paix d'Empire seront définitivement arrêtés.

Il y a, dit-on, sur les rangs, pour l'ambassade de Constantinople, un candidat dont le nom étonneroit beaucoup,

mais dont les services seront sans doute jugés plus nécessaires ailleurs.

— On dit que notre légation auprès de la cour de Berlin ne tardera pas à éprouver quelques changemens.

— Le général Canclaux, ci-devant ambassadeur de la république auprès de la cour de Naples, a passé à Rome le 3 janvier; il revient en France.

— Les lettres de Geneve, en date du 2 pluviôse, annoncent que le général Menard, après avoir traversé le territoire de cette petite république à la tête d'une des colonnes de l'armée d'Italie, a établi son quartier-général à Ferney-Voltaire.

— On dit que Carnot a été vu à Altona.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen BAILLEUL.

Séance du 12 pluviôse.

Le conseil reçoit diverses offrandes patriotiques.

Des citoyens, dans une pétition, réclament contre quelques dispositions de la loi sur les rentes viagères créées pendant la dépréciation du papier-monnaie. — Le conseil passe à l'ordre du jour.

Poullain-Grandpré & Darraq, absent lors du 2 pluviôse, & de retour à leur poste, prêtent le serment prescrit par la loi.

Poullier, membre du conseil des anciens, fait hommage d'un nouveau recueil de ses discours décennaires. — Le conseil ordonne la mention honorable & le dépôt à la bibliothèque.

Enguerand fait adopter le projet de résolution sur la liquidation de la dette des Jésuites.

Dubois des Voges fait un rapport sur l'accroissement de travail & de frais de bureau que les opérations pour la levée des contributions occasionnent aux commissaires du directoire exécutif; il propose qu'il leur soit accordé une augmentation de traitement. — Le conseil ordonne l'impression.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet relatif à l'enceinte du corps législatif.

Talot représente que l'ancienne commission des inspecteurs qui a présenté ce projet, n'existant plus, il ne peut être discuté: c'est à la nouvelle à en présenter un autre; il parle ensuite du discours fait hier par Gay-Vernon: l'ancienne commission a pu tomber dans des erreurs; mais pour cela, continue Popinant, falloit-il l'attaquer avec tant d'indécence? (on murmure) Pourquoi provoquer une réaction post-fructidorienne? pourquoi s'élever contre ceux qui ont fait cette journée, tandis qu'à cette époque, où il y avoit du danger à se montrer, vous Gay-Vernon, vous gardiez le silence?...

Le président rappelle Talot à l'ordre; il veut continuer.

De toutes parts on demande l'ordre du jour.

Gay-Vernon court à la tribune.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

Chabaut rappelle que le conseil a chargé une commission de faire un rapport sur la manière dont les ex-nobles prouveroient leur constant attachement à la liberté, pour n'être pas compris dans la loi qui les range parmi les étrangers. Il demande que ce rapport soit fait d'ici à

trois jours; il regarde comme très-important de statuer sur cet objet avant les élections, pour que les nobles exceptés puissent seuls y prendre part, & pour que leur présence n'y soit pas une occasion de trouble.

La proposition est adoptée.

Le reste de la séance est occupée par la discussion du projet d'organisation judiciaire.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen ROUSSEAU.

Séance du 12 pluviôse.

Le conseil reçoit divers dons patriotiques.

Brival demande, qu'à l'imitation du conseil des cinq cents, celui des anciens rappelle tous ceux de ses membres qui sont en congé, & que, jusqu'à la fin des élections, il ne soit plus accordé de nouveaux congés.

Ces propositions sont adoptées.

Sur le rapport de Rousseau, le conseil approuve la résolution du 12 frimaire, qui rapporte celle du 30 floréal, sur l'admission des députés nouvellement élus au corps législatif, & ordonne que la vérification des pouvoirs des nouveaux élus se fera par le corps législatif, avant le premier prairial de chaque année.

Sur le rapport de Blareau, le conseil approuve une résolution du 24 nivôse, qui destine le ci-devant couvent des dominicains de Maëstricht à l'établissement de l'école centrale de la Meuse-Inférieure.

Bourse du 12 pluviôse.

Amsterdam.....	57 $\frac{3}{4}$, 58 $\frac{1}{8}$.	Lausan.....	$\frac{1}{2}$ b., 1 $\frac{1}{2}$ per.
Idem.....	55 $\frac{1}{2}$, 56 $\frac{3}{8}$.	Tiers consol. 181. 7s. $\frac{1}{2}$, 12s. $\frac{1}{2}$.	
Hamb.....	194 $\frac{1}{2}$, 192.	10 s.	
Madrid.....	12 l. 15 s.	Bon 2/3.....	2 l. 1 s. 3 d., 1 s.
Mad. effect.....	15 l. 2 s. $\frac{1}{2}$.	Bon 3/4.....	2 l.
Cadix.....	12 l. 15 s.	Bon $\frac{1}{2}$	30 l. 10 s., 31 l. per.
Cad. effect.....	15 l. 1 s. 3 d.	Or fin.....	106 l.
Gènes.....	95, 93 $\frac{1}{4}$, 94.	Lingot d'arg.....	50 l. 15 s.
Livourne.....	103 $\frac{1}{2}$, 102 $\frac{1}{2}$.	Portugaise.....	97 l.
Lyon.....	$\frac{1}{2}$ per. 15 j.	Piastre.....	5 l. 6 s. 9 d.
Marseille.....	1 b. à 10 j.	Quadruple.....	81 l.
Bordeaux.....	pair 15 j.	Ducat d'Hol.....	11 l. 12 s. $\frac{1}{2}$.
Montpellier.....	$\frac{1}{2}$ b. 10 j.	Guinée.....	26 l.
Bâle.....	$\frac{1}{2}$ b., $\frac{1}{2}$ perte.	Souverain.....	34 l. 15 s. à 35 l.
Esprit $\frac{3}{4}$, 435 à 40 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 360 à 440 l.			
— Huile d'olive, 1 l., 1 l. 2 s. — Café Martin., 2 l. 7 s., 8 s. —			
Café Saint-Domingue, 2 liv. 4 s., 6 s. — Sucre d'Anvers, 2 liv. 2 s., 4 s. — Sucre d'Orléans, 1 l. 19 s., 2 l. 3 s. —			
Savon de Marseille, 17 s. 3 d. — Coton du Levant, 1 l. 15 s. à 2 liv. 6 s. — Coton des isles, 2 l. 14 s. à 3 l. 4 s. — Sel, 4 liv. 5 s.			

TRAITÉ DES MALADIES DES FEMMES ET DES ENFANS, par Alexandre Hamilton, ouvrage traduit de l'anglais, 1 vol. in-8°. Prix, 5 liv. & 6 liv. 10 s. franc de port. A Paris, chez Batillot, freres, imprimeurs-libraires, rue du Foin Saint-Jacques, n°. 11.

Cet ouvrage est le fruit d'une étude suivie & d'une pratique constante; l'auteur l'a enrichi d'une description anatomique du corps humain, & d'un appendix des formules de médecine.

A FRANÇOIS.